



La garde à domicile est un service :

- + **Souple** : De nombreuses plages horaires sont disponibles afin de s'adapter au mieux aux besoins des parents.
- + **Réactif** : Pour des gardes ponctuelles ou récurrentes, il existe de multiples agences à proximité du domicile familial.
- + **Sécurisé** : Des certifications délivrées par l'Etat permettent de prouver la qualité du service rendu.

+ Contexte

- + **753 000 naissances** en 2019 – **1,87 enfants** par femme
- + **70 %** des parents sont des **couples bi-actifs**
- + **4,73 millions d'enfants de moins de 6 ans**
- + **2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans**
- + **57 % des mères vivant seules** avec un enfant de moins de 6 ans sont sans emploi

+ Marché

- + **2018** : **plus de 20 millions d'heures** de travail rémunérées par les entreprises de garde d'enfants à domicile
- + **70 000 emplois**, en grande majorité en CDI

+ Quel public ?

- + **Les nourrissons**, dès la sortie de maternité avec du personnel qualifié
- + **Les bébés**, à la reprise du travail ou pendant les recherches d'emploi des familles
- + **Les jeunes enfants**, en sortie de crèche ou d'école
- + **Les enfants de 6 à 11 ans**, qui évidemment ne sont pas encore autonomes
- + **Les enfants mineurs en situation de handicap**



FICHE MÉTIER

+ Garde d'enfant à domicile



+ A quel moment ?

- + **Le matin**, avant l'école ou la crèche
- + **Le midi**, pour les enfants qui ne fréquentent pas la cantine
- + **L'après-midi**, après l'école, la crèche ou l'assistante maternelle
- + **Le soir, le week-end, pendant les vacances scolaires**, en fonction des besoins des familles
- + **A tout moment**, lorsque l'enfant est malade

+ Comment ?

- + **Par des structures Déclarées et/ou Agréées par l'Etat**
- + **Avec des intervenants salariés** recrutés par un processus de sélection rigoureux
- + **Lors d'un entretien** obligatoirement en face à face, après une vérification de l'extrait du casier judiciaire.
- + **La garantie** pour les familles d'un suivi et d'un accompagnement professionnel
- + **Des gardes d'enfants** rassurantes et réalisées en toute sécurité pour les familles

+ Bénéfices pour les familles et les finances publiques

- + **Permettre aux familles de pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle**
- + **L'aide de la CAF Paje CMG**, aide financière pour compenser partiellement le coût de la garde d'un enfant. Elle est réservée aux enfants de 0 à 6 ans, ce qui fait de la garde d'enfants à domicile, pour cette tranche d'âge, un service accessible à toutes les familles
- + **Le bénéfice du crédit d'impôt Services à la Personne**
- + **Emplois déclarés**
- + **La création de solutions de places d'accueil** à travers la garde à domicile et notamment la garde partagée sans surcoût pour la collectivité
- + **Meilleure maîtrise et optimisation des dépenses pour le périscolaire et la garderie**



+ Un métier clé de la professionnalisation

- + **Absorption des parts de marché du « travail non déclaré », non qualifié**
- + **Plus de 2 000 alternants formés** au diplôme du CAP AEPE par les adhérents de la FESP en 2019 avec un premier emploi à la clé
- + **Insertion professionnelle** d'un public jeune et senior, peu ou pas diplômé, en leur offrant un emploi après avoir suivi un parcours de formation



+ Les propositions de la commission

- + **Valoriser nationalement et localement** la garde d'enfants à domicile et rendre cette solution visible et accessible à tous pour répondre à une demande croissante et à des besoins atypiques comme les horaires décalés.
- + **Accorder le bénéfice du CMG aux familles** pour la garde de leurs enfants de 6 à 11 ans qui, à cet âge ne sont pas encore autonomes dans leurs déplacements et activités.
- + **Porter les montants mensuels de la prise en charge applicables** pour la garde d'enfants de plus de 3 ans au même niveau que ceux de la PAJE-CMG de moins de 3 ans.
- + **Obtenir la contemporanéité du Crédit d'impôt comme pour toutes les autres activités de Services à la Personne.**

+ Contact

48 Boulevard de la Tour Maubourg,
75007 Paris

☎ 01 53 85 40 80

✉ accueil@fesp.fr

 [FÉDÉRATION FESP](https://www.linkedin.com/company/federation-fesp)

[@FESP_SERVICES](https://www.instagram.com/fesp_services)

www.fesp.fr

